

QUESTIONNAIRE ATTEINTE VERTÉBRALE

Questionnaire confidentiel à remplir par le médecin traitant et à retourner par l'assuré lui-même.

Les informations recueillies seront traitées avec la plus grande confidentialité et sont soumises au respect du secret médical.

Si vous souffrez ou avez souffert des affections dorsales suivantes :

- Discopathie,
- Atteinte dégénérative vertébrale,
- Lombalgies,
- Cervicalgies,
- Hernie discale,
- Cervicobrachialgie,
- Cyphose,
- Scoliose,
- Maladie de Scheuermann,
- Spina bifida.

Il y a de grande chance que le médecin conseil souhaite avoir de plus amples informations.

M. Mme. Mlle.

Nom et Prénom :

Date de naissance : Dossier suivi par : Le service médical

Diagnostic exact :

.....

Symptomatologie (dates et nature des épisodes) :

.....

.....

.....

Localisation (dates et nature des épisodes) :

.....
.....
.....

Résultat des radiographies, scanner ou IRM (joindre comptes rendus) :

.....
.....

Nature, durée et résultat des traitements :

.....
.....

Geste chirurgical : Oui / Non

Si oui, lequel ?

.....

Examen clinique de la colonne vertébrale (souplesse, Lasègue, ...) :

.....

Atteintes possibles :

- Cervicalgie
- Névralgie cervico-brachiale
- Dorsalgie
- Lumbago
- Lombalgies
- Lombo-sciatique

- Hernie discale
- Déformation : lordose / scoliose / cyphose / cyphoscoliose
- Spondylolisthésis
- Séquelles de maladie de Scheuermann
- Spina bifida
- Fracture de vertèbre :
- Autres :

Date de découverte : / /

Date de la dernière consultation : / /

Remarques éventuelles :

.....
.....

Taille : Poids :

Tension artérielle : / Date : / / Traitée : Oui / Non

Autres traitements éventuels :

.....

État actuel du rachis :

.....
.....

Avis, pronostic :

.....

.....

Description des activités professionnelles :

.....

.....

Dates et durées des arrêts de travail éventuels :

.....

.....

Invalidité : Oui / Non

Si oui, taux / catégorie :

.....

Depuis 2012, [PHENIX COURTAGE](#), s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- Mail : contact@phenix-courtage.fr
- Téléphone : 04 67 64 00 17
- Formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [assurance prêt maladie des os](#)